



Rapport géometre expert pour bornage judiciaire

Par **Armada**, le **08/11/2011 à 19:27**

Bonjour,

Suite à une demande de bornage judiciaire de ma part le TI a nommé un expert géomètre qui a établi un rapport (nous donnant raison sur les limites de notre propriétés).

Les limites proposées par le rapport sont telles que nous les pensions et il apparaît aussi un empiètement de 50m² sur notre terrain.

A la suite de ce rapport j'ai envoyé (nous n'avons pas d'avocat)mes conclusions à l'avocat de la partie adverse qui sont que "Nous acceptons les limites proposées et demandons réparations pour les 50m² d'empiètement".

L'avocat a répondu a mes conclusions en demandant au juge de ne pas tenir compte du rapport de l'expert et dis meme que nous cherchons a extorquer de l'argent à son client.

Ma question est la suivante: est ce qu'un juge peut ne pas tenir compte du rapport de l'expert et donner une tout autre version ?

Merci de vos réponses

Par **Claralea**, le **08/11/2011 à 20:15**

Rapprochez vous de votre protection juridique que vous devez avoir avec votre assurance habitation, ils vous aideront dans les demarches à suivre